POURQUOI ADOPTER UN RÈGLEMENT OMNIBUS EN URBANISME?



SIMPLIFICATION ET CLARIFICATION

Un règlement omnibus regroupe plusieurs modifications ou ajouts aux règlements d'urbanisme existants en un seul document.

Cela permet de simplifier la structure réglementaire, rendant ainsi les règles plus claires et plus faciles à comprendre pour les citoyens et les professionnels de l'urbanisme.

FLEXIBILITÉ ET ADAPTATION

Un règlement omnibus permet de mettre à jour rapidement les règlements d'urbanisme pour répondre aux besoins changeants de la communauté ou aux nouvelles réalités urbanistiques.

Il offre une plus grande flexibilité pour apporter des ajustements mineurs sans avoir à entreprendre un processus d'amendement complet du règlement.

ÉCONOMIE DE TEMPS ET D'ARGENT

En regroupant plusieurs modifications à moindre impacts dans un seul règlement, la Ville économise du temps et des ressources en évitant de devoir adopter plusieurs règlements distincts.

De plus, cela simplifie le processus d'approbation et de mise en œuvre des changements.

EN RÉSUMÉ

En somme, l'adoption d'un règlement omnibus en urbanisme contribue à rendre le processus d'amendement des règlements d'urbanisme plus efficace, flexible, et cohérent, tout en assurant une meilleure adaptation aux besoins et aux réalités changeantes des municipalités.

LES PRINCIPAUX AMENDEMENTS RÉGLEMENTAIRES SE CLASSENT DANS 3 CATÉGORIES

Correctifs textuels et administratifs :

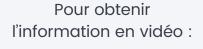
- Corriger des erreurs de français, de syntaxe, des coquilles et de certaines terminologies afin d'assurer une plus grande clarté
- Mettre à jour des dispositions relatives à la sécurité des piscines résidentielles conformément au Règlement provincial
- Clarifier des normes pour divers équipements et constructions
- Supprimer des articles concernant les ventes de garage, le drainage et les voies prioritaires pour les véhicules d'urgence
- Préciser les usages additionnels à l'usage résidentiel
- Clarifier certains éléments en lien avec l'interdiction des pelouses synthétiques
- Ajouter un article sur l'application des usages en zone industrielle
- Inclure un schéma pour les triangles de visibilité
- Retoucher des éléments relatifs au stationnement

Ajustements réglementaires majeurs :

- Réviser les normes pour permettre, entre autres, des remises attenantes à d'autres bâtiments accessoires
- Alléger les conditions des zones tampons pour les usages résidentiels et certaines zones commerciales
- Élargir la gamme d'éléments pouvant être aménagés dans les aires d'isolement résidentielles et supprimer ceux autorisés dans les aires commerciales
- Introduire une exigence d'espace vert minimal pour les terrains commerciaux

Ajustements réglementaires mineurs :

- Affiner les normes relatives à la classification de certains usages, aux tableaux des usages, bâtiments, constructions et équipements accessoires pour certaines zones, à l'entreposage extérieur et aux revêtements extérieurs autorisés aux façades et aux toitures
- Uniformiser les distances de limite de propriété pour certains équipements ou constructions accessoires au bâtiment principal
- Ajuster les dispositions sur les conteneurs, abris et enclos à conteneur et leur collecte
- Réviser les normes pour les droits acquis
- Réviser les diverses grilles de spécifications
- Déplacer les lignes de zone au plan de zonage





Direction de l'urbanisme 450 467-2835, poste 2894 urbanisme@beloeil.ca

